



L'APPARITEUR

« De Bott schallt »

Le mot du maire

L'année 2020 va se terminer et j'espère que, dans ce contexte de crise, cette période de fêtes traditionnelles de fin d'année nous apportera un peu de gaité.

L'état d'urgence sanitaire est instauré jusqu'au 16 février 2021 ; cette actualité nous rappelle que nous sommes toujours confrontés au virus de la Covid.

Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie :

- Les événements habituels des associations sont reportés ou annulés.
- La traditionnelle fête de Noël des seniors n'aura pas lieu cette année.
- La cérémonie des vœux du maire sera également annulée, par prudence envers nos administrés.

Cette crise sanitaire a forcément perturbé le déroulement habituel de la vie de notre commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'État, dans toute sa splendeur, étale des décrets, des ordonnances et si cela ne suffisait pas les préfets en rajoutent par des arrêtés et tout ceci sans jamais les faire vraiment appliquer.

Mais les constats et les critiques à posteriori sont faciles, une spécialité bien française.

Nous avons cependant tenu à vous éditer notre bulletin municipal, malgré cette situation compliquée.

Notre commune maintient ses projets petits et grands. Cette fin d'année 2020 nous poursuivons leurs avancés pour que 2021 les voit démarrer et se concrétiser.

Difficile de se projeter trop loin, nous espérons tous que cette pandémie arrive à sa fin à **l'horizon*** du printemps 2021.



Je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur leurs organisations.

Dans cette attente, gardez le moral, prenez soin de vous et de vos proches et continuons de nous protéger.

Rémy Schenk
Maire d'Obenheim



Le Carnet Rose

Jules a la joie de nous annoncer la naissance de sa petite sœur **Charlotte** née le 19 novembre 2020.

Elle pèse 2kg 940 et mesure 49 cm

Félicitations à **Catherine**, sa maman, notre secrétaire de mairie et au papa.



Dit en conseil municipal

Séance du 9 juin 2020
14 membres présents - 1 procuration
1 absent

Approbation du règlement intérieur

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT). M. le Maire fait lecture du règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Obenheim. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délégation de fonction du maire aux adjoints

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'activité communale et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

Bruno HEILBRONN

Outre les fonctions d'officier d'état-civil automatiquement dévolues à l'adjoint ci-nommé M. Bruno HEILBRONN, adjoint au maire, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du maire, à compter du 09 juin 2020, pour intervenir dans les fonctions se rapportant aux travaux et entretien des bâtiments, voiries communales, bois et forêts.

Florence ZEYSSOLFF

Outre les fonctions d'officier d'état-civil automatiquement dévolues à l'adjoint ci-nommée Mme Florence ZEYSSOLFF, adjointe au maire, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du maire, à compter du 09 juin 2020, pour intervenir dans les fonctions se rapportant aux affaires scolaires, à la communication et aux relations avec la résidence senior.

En cas d'absence ou d'empêchement

du maire, par délégation, l'effet de signer est donné à **M. Bruno HEILBRONN** et à **Mme Florence ZEYSSOLFF**.

Commission appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire. Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre, elle est compétente pour la passation des marchés publics et comprend le maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal élus. La commission est composée comme suit :

Président : M. SCHENK Rémy, maire
Membres élus par le conseil municipal :

Membres titulaires	Membres suppléants
Nadine GEYER HEILBRONN	Julien BOURGEOIS
Sylvain BELLOTT	Gilles FAVARD
Nicolas MULLER	Fanny LECERF

Attribution des indemnités de chasse

Le conseil municipal doit autoriser le versement de l'indemnité pour travaux d'encaissement et de distribution de la chasse au Receveur-Percepteur et pour les travaux d'établissement des états de répartition du produit de la chasse, aux propriétaires fonciers, au secrétaire.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, autorise, pour la durée des baux de chasse ayant démarré en 2015, le versement de l'indemnité :

- allouée au Receveur-Percepteur pour les travaux d'encaissement et de distribution de la chasse et fixe son montant à 2 % des recettes et 2 % des dépenses soit 4 %.

- allouée au secrétaire pour les travaux d'établissement des états de répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers et fixe son montant à 4 % des recettes et 0 % des dépenses.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



Fiscalité directe locale : taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales.

Taux 2020	
Taxe d'habitation	-
Foncier bâti	7,23 %
Foncier non bâti	46,87 %

Vente matériel communal

M. le Maire propose de mettre en vente différents matériels communaux du service technique à des professionnels ou à des particuliers. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la vente d'une tondeuse MASCHIO et d'une balayeuse FLIEGL et autorise

la signature de M. le Maire sur les documents se rapportant à cette procédure.

Personnel communal

Renouvellement d'un emploi contractuel dont les attributions consisteront à l'entretien des espaces publics et des espaces verts, puis de divers travaux consistant à des remises en état. La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35^e.

Le Maire propose à l'assemblée l'autorisation de recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent (*tonte, entretien des bâtiments publics, entretien du cimetière, petits travaux...*).

Installation du dispositif DATAMATRIX

M. le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 le dispositif de paiement des factures en bureau de tabac entrera en vigueur. Pour la commune d'Obenheim cela concernera principalement les factures des jardins communaux, location de salle, fermages...

Cotisation association des Maires du département du Bas-Rhin

M. le Maire informe que la cotisation versée à l'association des maires du Bas-Rhin au titre de l'année 2019 s'élevait à 328,17 €, or le montant dû était de 382,17 €. Aussi, il convient d'attribuer un différentiel de 54 € à l'association.

Désignation d'un délégué au SDEA

Le Conseil Municipal décide de désigner M. HEILBRONN Bruno en application de l'article 11 des Statuts du SDEA., pour la compétence en eau potable.

Séance du 8 septembre 2020

14 membres présents - 1 procuration

1 absent

Contrat de location des jardins communaux

M. le Maire informe des difficultés liées à la restitution des jardins communaux. L'inexistence ou le manque d'entretien des locataires nécessite souvent aux agents communaux un nettoyage complet qui génère des problèmes logistiques. Aussi, il est proposé de revoir le contrat de location et de demander un chèque de caution d'un montant de 250€ exigé le jour de la signature de l'engagement. Le remboursement s'effectuera le jour de la résiliation selon l'état de propreté du terrain.

Le Conseil Municipal approuve la demande de caution d'un montant de 250 € encaissable lors de la signature du contrat de location et décide que le montant du loyer quant à lui reste inchangé : 9.50 €/an.

Création d'un poste de contractuel.

M. le Maire informe que ce point n'a pas pour aboutissement de recruter un nouvel agent, mais simplement de changer le type de contrat qui lie la commune avec un employé municipal. En effet, au vu de l'âge et de l'expérience de cet agent, la titularisation ne semble pas propice à une fin de carrière (retraite) avantageuse.

Effectifs à compter du 1^{er} octobre 2020

Mme BENECH Carole remplacera Mme Catherine HIRN pendant sa période de congé maternité pour une

durée hebdomadaire de 35e/35e jusqu'au 31 janvier 2020. L'effectif du personnel communal est donc inchangé.

Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un compte épargne temps pour les personnels de la commune à compter du 9 septembre 2020. Tous les fonctionnaires et agents contractuels employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet travaillant de manière continue et ayant accompli au moins une année de service ouvrent droit au Compte Epargne Temps, à l'exclusion :

- des fonctionnaires stagiaires
- des fonctionnaires soumis à un régime d'obligation de service (professeurs, assistants spécialisés et assistants d'enseignement artistique).

L'ouverture du compte peut se faire à tout moment sur demande de l'agent.

Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour 2021 de la liste préparatoire des jurys d'assises dans le département du Bas-Rhin, le nombre de jurés pour la commune de Obenheim/Daubensand est de un.

L'arrêté stipule que les Maires tireront publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé pour chaque commune.

Commission de contrôle des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1er janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, les commissions seront chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de

radiation ou de refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur rencontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites. Il est précisé que le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission.

Ont été élus : Dominique LEHMANN, membre titulaire et Sylvain BELLOTT, membre suppléant.

Représentants dans les organismes extérieurs

Administrateurs de la SPL du Kleinfeld : Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN.

Représentants du SIVU – communes forestières du Centre Alsace : Dominique LEHMANN et en suppléant Sylvain BELLOTT.

Membres du Comité National d'Action Social (CNAS) : Valérie VALIAME (déléguée du collège des élus) et Catherine HIRN (déléguée du collège des agents).

Référent SMICTOM d'Alsace Centrale : Bruno HEILBRONN

Attribution de prix pour les maisons décorées

M. le Maire rappelle qu'au vu du contexte sanitaire actuel la marche aux sorcières ne peut avoir lieu. L'ambiance emblématique de ces festivités pourrait malgré tout perdurer en organisant, à nouveau, un concours de décorations de maison, balcon, terrasse sur le thème d'Halloween. Le passage d'un jury sera programmé et pourra ainsi récompenser les plus belles décorations. L'assemblée vote à l'unanimité cette initiative et une attribution de lots. Ceux-ci seront au profit des commerçants d'Obenheim et la totalité des lots ne pourra excéder une valeur de 400 €.

Demande de subvention

Eglise catholique : Le conseil de Fabrique de l'église catholique a déposé une demande de subvention pour le remplacement des poutres du beffroi. Le devis des réparations s'élève à 11 900.40 € TTC. Après délibération, l'assemblée vote une subvention d'un montant de 2000 €.



Unité Territoriale 45 : Un incendie s'était déclaré sur le terrain réservé à la commune servant de dépôt de déchets verts. Les pompiers de plusieurs unités ont lutté pendant de longs moments pour venir à bout des flammes, sans leur intervention rapide les dégâts auraient pu être bien plus graves. Un montant de 300 € a été voté pour les remercier.

**ANNULÉ
COVID-19**

Divers

Annulation des festivités : Au vu des circonstances actuelles liées à la crise COVID-19, et, après réflexion l'assemblée s'accorde à annuler les festivités habituelles sur cette période de l'année (marche aux sorcières, fête des seniors, cérémonie des vœux du Maire), la commémoration du 11 novembre aura lieu en nombre restreint et uniquement pour le dépôt d'une gerbe.

Accès à la salle des fêtes : Les associations sont nombreuses à vouloir regagner la salle des fêtes pour poursuivre leurs activités. Elles seront autorisées à compter du 14 septembre à utiliser la salle des fêtes uniquement si les présidents(es) signent une convention (règlement intérieur spécifique) avec la mairie et si elles s'engagent à respecter les protocoles imposés par leurs disciplines respectives.

Commission « appariteur » : Mme ZEYSSOLFF apporte des informations concernant la conception du bulletin municipal et appelle les volontaires à la rejoindre pour réaliser les prochains appariteurs. Lucie HUET, Jeanine RICCOBENE, Fanny LECERF, Vincent FAHRER, Gilles FAVARD se proposent.

PLU

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme » vers la Communauté de Communes, telle que prévue à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014.

Et de charger, Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ainsi qu'aux services de l'Etat.

Enlèvement des panneaux publicitaires

M. le Maire informe que des panneaux publicitaires de la société « Promotion Singer » sont installés sur la parcelle communale 1025 ainsi que des plots posés sur le domaine public entre la rue de Colmar et la rue du Kleinfeld. Après concertation avec les membres du Conseil Municipal et considérant qu'il n'existe pas de contrat de location pour ces installations, Il est décidé d'accorder un délai de 15 jours (soit jusqu'au 1^{er} octobre 2020) à la société « Promotion Singer » située à Erstein pour enlever les panneaux publicitaires du ban communal. Si toutefois, le délai ne serait pas respecté cet enlèvement sera effectué par le service technique et aucun dommage potentiel sur les structures publicitaires ne pourra être attribué à la commune.

Séance du 20 octobre 2020
13 membres présents - 2 procurations
2 absents

Convention d'un archiviste indépendant

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que par délibération adoptée avant le 30 novembre 2020, les communes ou établissements publics et coopération intercommunale bénéficiaires de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement fixent les taux applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Cette taxe est due dès lors qu'une autorisation de construire (permis de construire ou déclaration préalable) pour un projet créant de la surface taxable, a été délivrée, quelle que soit l'affectation de cette surface. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide : de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% et d'exonérer les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention pour accompagnement du CDG67 pour la mise à jour du document unique

Monsieur le Maire informe qu'une convention peut être signée entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin afin de l'accompagner dans la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et des risques psychosociaux.

Cette mise à jour doit être faite une fois par an. Les communes ne sont pas tenues de suivre la convention du CDG 67, elles peuvent faire la mise à jour de ce document par leurs propres moyens. Après délibération, Il est décidé de ne pas signer cette convention et de procéder à la mise à jour du document unique en interne. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique

M. Bruno HEILBRONN, Adjoint au Maire explique à l'assemblée que l'accord cadre FNCCR France Urbaine Enedis EDF, signé le 21 décembre 2017, définit un nouveau modèle de contrat de concession pour une relation contractuelle modernisée entre les autorités concédantes, Enedis et EDF, garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique. Ainsi, le Conseil Municipal décide de renouveler par anticipation le contrat de concession et autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents s'y afférents. La délibération est acceptée à l'unanimité.

Convention de maintenance du Rifseep sur 2 ans

Le Centre de Gestion a accompagné la Mairie d'Obenheim dans le cadre de l'instauration du Rifseep au sein de la collectivité. L'enjeu consistait en une réflexion autour de la politique indemnitaire, en cohérence avec l'organisation de la collectivité qui est composée de 11 agents. La Mairie d'Obenheim sollicite le Centre De Gestion pour : une garantie en matière statutaire et de gestion des ressources humaines, une expertise financière, un appui et conseil à la col-



lectivité sur les questions de régime indemnitaire une sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure. La délibération est acceptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition par le service intérim du CDG67

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal auto-

rise la commune d'Obenheim à faire appel, au besoin, au service intérim du CDG67, en fonction des nécessités de services et autorise M. le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents. La délibération est adoptée à l'unanimité.



Bienvenue aux familles ...

**Mme Manon JAHAN et
M. Maxime LULLO -**
2 rue des Vergers

**Mme. Sophie GERBER et
M. Nicolas KREDER -**
23 rue de Daubensand

Mme Marion METZLER -
1 rue du Kleinfeld

**Mme Sarah WINTERSTEIN et
M. Jonathan ALLIAS -**
2 rue Extérieure

**Mme Florence FROGNEUX et
M. Michel DOYEN -**
11 rue Alphonse Adolf

Mme Line MALGARINI -
1 rue du Kleinfeld

Mme et M. Jean François LANG -
2B rue Alphonse Adolf

M. Christian VAN CAEMELBEKE -
7 rue de Molières

M. Cyril LEBRUN -
1 rue du Kleinfeld

**Mme Denise TANGUY et
M. Gabriel BOHL -**
2 impasse des champs

**Mme Claudie LIEVRE et
M. Gérard BOEHRER -**
1 rue des Vergers

Mme Gertrude LLENSE -
1 rue des Vergers

**Mme Amanda REIMINGER et
M. Maxime WEISHAUPT -**
9 rue de Strasbourg

**Mme Evelyne DORFER et
M. Christian HACKMANN -**
6 rue du Château d'eau

**Mme Bärbel ZEHNLE et
M. Michel SOYEZ -**
19A rue du Ried

Coordonnées de la mairie

✉ 3 place du Général de Gaulle
☎ 03 88 98 30 33
📠 03 88 98 38 62 ✉ mairie@obenheim.fr

 «**Quoi De Neuf Obenheim**»

 obenheim.fr

Nouveaux horaires : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / Mardi et Vendredi : 14h à 18h

Vous souhaitez communiquer dans notre journal ?



Contactez nous par mail :
flozey67@gmail.com
ou
connectez vous sur
Facebook



Quoi De Neuf Obenheim

2020 : Un nouveau Conseil Communautaire



Le Conseil de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein regroupe 58 délégués titulaires et 12 suppléants, issus des différents conseils municipaux.

Le nombre de conseillers communautaires est en fonction de la population de chaque commune.

Lors du conseil communautaire qui s'est déroulé le 15 juillet 2020, les conseillers communautaires ont élu pour Président de la Communauté de Communes

M. Stéphane SCHAAL, maire de Limersheim.

Ils ont également élu les 12 vice-présidents, dont voici ci-dessous la liste et leurs domaines de compétence respectifs:



PRESIDENT



- Michel ANDREU, maire d'Erstein – Ressources humaines et mutualisation
- Laurence MULLER-BRONN, maire de Gerstheim – Culture, tourisme et relations internationales
- Jacky WOLFARTH, maire de Benfeld – Vie associative, solidarités et accueil des gens du voyage
- Marianne HORNY-GONIER, maire de Rhinau – Transports, énergies et mobilités
- Denis SCHULTZ, maire de Sand – Environnement, GEMAPI, SDEA
- Marie-Berthe KERN, maire de Schaeffersheim – Jeunesse, aînés et handicap
- Eric KLETHI, maire de Boofzheim – Sport et équipements sportifs
- Jean-Jacques BREITEL, maire de Huttenheim – Patrimoine et banque de matériel
- Jean-Pierre ISSENHUTH, maire d'Uttenheim – Economie et zones d'activités
- Rémy SCHENK, maire d'Obenheim – Enfance
- Laurent JEHL, maire de Matzenheim – Déchets, communication, habitat et haut débit
- Patrick KIEFER, conseiller municipal d'Erstein – Finances et administration générale

VICE PRESIDENT



Maire	Rémy Schenk Permanence sur rdv lundi et jeudi après-midi
Adjoint	Bruno Heilbronn chargé des travaux, de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et de la forêt Permanence sur rdv mardis impairs de 17h à 20h
	Florence Zeyssoff chargée des affaires scolaires, de la communication et des relations avec la résidence senior Permanence sur rdv mardis pairs de 17h à 20h

.....Et une fin d'année 2020 un peu spéciale

11 novembre : un devoir de mémoire malgré tout



Le confinement bouscule les commémorations de l'Armistice du 11 novembre 1918, marquées par le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe



RÈGLES DE SÉCURITÉ LIÉES AU COVID-19

Dans chaque municipalité, les maires ont pu organiser un dépôt de gerbe au monument aux morts ou annuler simplement cette cérémonie.

À Obenheim, les consignes de la préfecture ont été respectées :

- Dépôt de gerbe dans un format restreint ,
- Respect des mesures de distanciation.



Coronavirus : la municipalité annule plusieurs festivités de fin d'année

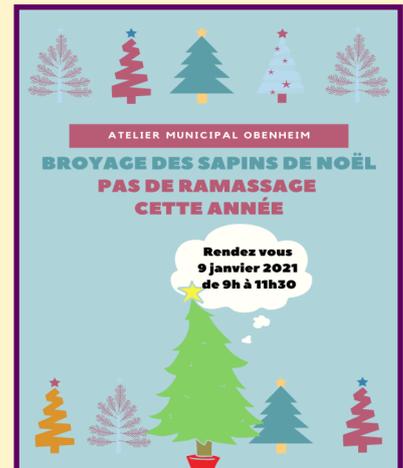
C'est avec beaucoup de regret que nous devons annuler l'habituel repas de Noël des seniors afin de limiter la propagation du coronavirus.

Le Noël des Seniors

Traditionnellement, au début du mois de janvier, chaque année, se déroule la cérémonie des vœux à la population....

pas en 2021 !

Cérémonie des vœux



Attention : un réveillon 2020 sous surveillance ...



Du 1er décembre 2020 au 4 janvier 2021 le transport, l'achat, la vente et la cession de l'ensemble des artifices de divertissement et des articles pyrotechnique sont interdits dans le Bas-Rhin



L'arrêté s'applique à **toutes les catégories** (C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4)
(Une dérogation à cet arrêté est prévue pour les professionnels autorisés)

En cas de violation à ces dispositions réglementaires, des amendes sont prévues :

- jusqu'à **750€** pour le **stockage**,
- jusqu'à **1 500€** pour l'**utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques**,
- jusqu'à **1 500€** pour l'**utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier**.



2020... Le jumelage continue : Alles et Obenheim se retrouvent dans le désert

Retour sur le parcours de Mathilde Schenk, Obenheimoise et de Elise Bonvallet, Alloise sur leur participation au 4L Trophy. Elles nous font partager leur merveilleuse aventure ...

AMAZONE EXPRESS

Le 4L Trophy a été pour moi une expérience hors du commun. J'étais déjà partie à l'aventure, mais une aventure comme celle-ci est presque difficile à décrire. Le directeur de course, Jean-Jacques Rey nous disait "Le 4L Trophy ne s'explique pas, il se vit", phrase qui prend tout son sens en ce moment. J'étais en duo avec une camarade de l'EM Strasbourg, l'école de commerce où j'étudie.

Nous avons voyagé avec d'autres étudiants de l'EM qui ont préparé l'aventure en même temps que nous. Après les derniers préparatifs nous étions parées pour parcourir environ 5.000 kilomètres. Pendant notre voyage vers Biarritz, point de départ du Raid, nous avons fait une halte à Alles Sur Dordogne afin de voir Michel et Danielle Calès, que je remercie encore de nous avoir hébergées. Cela m'a fait chaud au cœur de retourner à Alles !

Après le départ à Biarritz, la traversée de l'Espagne s'est faite en 2 jours, avec une pause à Salamanca. Arrivées au port d'Algeciras, nous étions tous euphoriques de prendre le ferry pour enfin arriver au Maroc. Après avoir parcouru 550 kilomètres (Tanger - Rabat - Boulaajoul), nous sommes arrivées dans le moyen Atlas. Je crois que je n'ai jamais eu aussi froid ! Boulaajoul est à 1800 m d'altitude, de ce

fait, dormir sous une tente n'est pas la meilleure option...

Par contre, les soirées entre trophystes ont réchauffé l'atmosphère... 300 km plus tard nous voilà arrivées au cœur de notre aventure, la région de Merzouga. C'est dans cette région que les actions de l'association "Enfants du Désert" sont réalisées, à savoir, des constructions d'écoles permettant l'accès à l'éducation dans cette contrée reculée.

Nous avons pu déposer nos dons (affaires scolaires) et jouer avec les enfants pendant une après-midi. Les deux boucles dans le désert m'ont permis de conduire notre belle 4L F6 dans le sable et sur les pistes. Les décors étaient impressionnants, notre bivouac était au pied de grandes dunes de sable que nous avons explorées à dos de chameau. Après l'étape marathon, qui consiste à traverser le Maroc d'est en ouest pour relier Marrakech, nous voilà enfin arrivées ! C'était un soulagement de dormir dans un vrai lit et de prendre une douche ! Les sanitaires sur le bivouac étaient en effet assez rudimentaires ! Après une journée libre à Marrakech, rendez-vous est pris chez Ali où se tient la grande soirée de clôture de ce 23^{ème} 4L Trophy.

Dîner traditionnel sous tente berbère,

spectacle de fantasia dans un cadre digne des mille et une nuits et remise de prix aux vainqueurs avec lesquels nous avons partagé un apéro à Boulaajoul !

J'étais super contente pour eux !

Pour conclure, le 4L Trophy est une aventure humaine et solidaire.

La solidarité se transcrit par les actions humanitaires et l'entraide entre les participants.

C'est un raid qui fait grandir et réaliser que nous avons beaucoup de chance de vivre en France.

Pour conclure, je tiens à remercier mes sponsors Obenheimois pour leur soutien et leur générosité, en particulier la **Choucrouterie Karst** et le **Restaurant «chez Mamema »**



Mathilde



LES 4 L D'ANGES HEUREUSES

Alice et moi nous sommes connues au lycée à Périgueux il y a 7 ans. Nous avons toutes les deux 22 ans et finissons notre dernière année d'études.

L'année dernière au mois d'Avril, nous avons décidé de participer au 4 L Trophy.

Ce raid destiné aux 18-28 ans est un rallye étudiant et humanitaire qui part de Biarritz pour une arrivée 10 jours plus tard à Marrakech !

Nous avons donc décidé de nous lancer dans cette folle aventure et pour cela quelques mois de préparation ont été nécessaires : Nous avons tout d'abord créé notre association (Les 4L d'anges heureuses), puis nous sommes parties à la chasse aux sponsors. Plusieurs entreprises locales ont financé le projet telles que : Les Transports Malaurie, Les ambulances Paoli, L'imprimerie du progrès à Belvès, Le camping le Port de Limeuil, Les pompes funèbres Paoli...

La Mairie de Alles sur Dordogne a d'ailleurs été notre second sponsor et nous les remercions beaucoup !!

Nous avons trouvé notre voiture : 4L Clan de 1990 deux mois avant le départ et cela nous a permis de la préparer et de la décorer.

Le 18 février, nous avons pris la route pour Biarritz en vue d'assister aux vérifications techniques, tout s'est bien déroulé et le 20 nous avons pris le départ pour 6000 km direction Marrakech ! Nous avons passé la première nuit à Salamanca en Espagne, puis nous sommes arrivées au détroit de Gibraltar à Algeciras où le bateau nous

attendait.

Arrivées au Maroc nous nous sommes arrêtées une première nuit à Rabat et le lendemain nous avons campé à Boulaajoul, au pied des montagnes de l'Atlas. Après cette nuit très fraîche, nous avons rejoint les dunes de Merzouga où nous avons passé trois jours au cours desquels nous avons réalisé plusieurs boucles dans le désert. À Merzouga, l'association enfant du désert attendait les 1200 4L afin de récupérer les dons emmenés par les Trophystes. Dans notre coffre, nous avons apporté des affaires de sports et des fournitures scolaires pour les écoles isolées de la région de Merzouga. Les inscriptions au 4 L Trophy permettent tous les ans la création de plusieurs écoles toutes équipées.



L'arrivée à Marrakech fut mémorable et le retour long et fatigant.

Cette aventure est très difficile à raconter, il faut la vivre.

Nous souhaitons une fois de plus remercier toutes les personnes qui nous ont permis de vivre ce raid inoubliable. Et nous recommandons à tous les jeunes

d'y participer ! Le 4 L Trophy c'est : des rencontres, du plaisir, du partage, de l'aventure et des souvenirs gravés pour toujours...

Elise Bonvallet
(équipage 832)

2020 une année ...sans sorcière.....

Créativité, originalité et talent...

Un grand merci
à tous les participants!

La 7e édition de notre célèbre Marche des Sorcières prévue en octobre a dû être annulée.

Mais, dans les rues du village, citrouilles, araignées, fantômes et autres croque-mitaines sortis de leur antre ont créé une super ambiance d'Halloween.

Un grand merci à tous les habitants qui ont décoré leur maison!



Le jury a décerné 6 prix pour les réalisations les plus originales :
Familles Arenz, Brenckle, Gredy, Kretz, Weichel et Wira

Les prix peuvent être retirés à la mairie à partir du 15 décembre.



Une année 2020 ...sans sorcière.....mais décorée



Une année 2020 ...sans sorcière.....mais décorée



Famille Bechtel



Famille Tropéa



Famille Ulm/Kopff



Famille Favard



Famille Erdinger



Famille Meyer



Famille Willmann



Famille Barth



Famille Giboyau



Famille Missemer



Famille Chevalier



Abrucciati Gabrielle



Famille Lang



Famille Le Guen



Famille Castiel

Quelques rappels



Réglementation déneigement des trottoirs

Avec l'hiver, un problème récurrent, la neige. La collectivité ne peut à elle seule garantir le déblayage sur l'ensemble du domaine emprunté par les usagers. Nous rappelons que le déblayage du trottoir est à la charge du riverain (cette obligation s'applique aussi pour le verglas).

Désolé, il n'y a pas d'Application pour ça fiston.



Le saviez-vous ?

- > Il est possible d'utiliser du **sel**, du **sable**, des **endres** ou même de la **sciure de bois** pour sécuriser vos accès.
- > Il est conseillé d'utiliser du **sable autour des plantations** et des arbres afin de ne pas abîmer les racines avec le sel.
- > **Attention** à ne pas boucher les caniveaux, les bouches d'égoût, les gouttières ou les canalisations afin de permettre l'écoulement des eaux.

On ne joue pas avec sa sécurité sur la route

«Je vais au collège à vélo... oui mais je conduis prudemment, je vois et je suis vu.»

De nombreux élèves se déplacent à vélo pour aller au collège de Gerstheim sans tous respecter les règles élémentaires de sécurité.

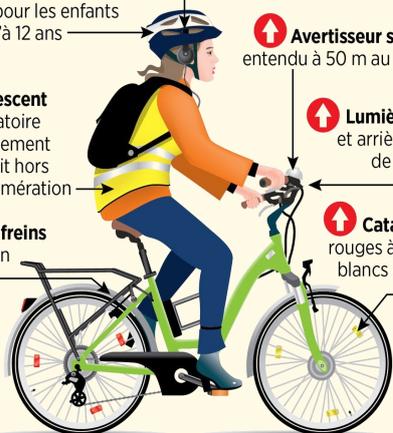
L'équipement à vélo

↑ Non obligatoire ↑ Obligatoire

↑ Port du **casque** non obligatoire sauf pour les enfants jusqu'à 12 ans

↑ **Gilet fluorescent** obligatoire uniquement de nuit hors agglomération

↑ Deux **freins** en bon état



Le Parisien
! Interdiction de téléphoner ou de porter des écouteurs

↑ **Avertisseur sonore** entendu à 50 m au moins

↑ **Lumières** avant et arrière en état de fonctionnement

↑ **Catadioptres** rouges à l'arrière, blancs ou jaunes à l'avant

En effet, les règles du code de la route ne sont pas toujours respectées et nombre d'enfants ne sont pas visibles, ne disposant ni d'éclairage, ni de bandes ou de gilets rétro réfléchissants.

Tout comme les automobilistes et les motards, les cyclistes doivent disposer d'**équipements obligatoires** aussi bien pour leurs véhicules que pour eux-mêmes.

- un **frein** à l'avant ainsi qu'un à l'arrière de leur cycle
- un **feu avant** de couleur jaune ou blanche et un **feu arrière** de couleur rouge,
- un **avertisseur sonore**
- plusieurs **catadioptres** dont une paire rouge à l'arrière, une paire blanche à l'avant, que des paires orange sur chaque côté et sur les pédales
- un **gilet réfléchissant** pour circuler hors agglomération la nuit et lorsque la visibilité n'est pas suffisante (pluie, brouillard...)
- un **casque** pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers

Il est interdit de téléphoner à vélo ou de rouler avec des écouteurs. Ces faits sont passibles d'une amende de 135 euros !



! **L'absence de l'un de ces équipements est une infraction au Code de la route qui peut être verbalisée par les forces de l'ordre en cas de contrôle.**

.....Il était une fois ...des miels

La Ruchette du Rennfeld : une histoire de famille



Depuis une dizaine d'années, un dépôt de miel est installé au 3 rue du Général Walther chez Elsa Metzger. C'est le miel produit par **Frédéric Haas**, un apiculteur bien connu dans la région. Il a acquis ses premières connaissances auprès de son père dans les années 50.



Ancienne ruche Alsacienne en paille

En 1969, il récupère un essaim dans un nichoir au lieu-dit « Trou Bleu » à Daubensand. Et le voilà « accro » malgré les piqûres...

L'année suivante, c'est l'affiliation au Syndicat des Apiculteurs de Barr et environs où il

retrouve de nombreux confrères d'Obenheim, de Boofzheim et de Daubensand.

A l'époque, Obenheim comptait une dizaine de membres, chacun exploitait 10 ou 12 ruches principalement pour des besoins familiaux. Bien avant, en 1888, il existait même un syndicat d'apiculteurs locaux créé par l'instituteur du village,

Félix Kest.

Au début, Frédéric utilisait la ruche dite l'Alsacienne, haute, éventuellement couchée avec une hausse.

Ce système nécessitait un suivi régulier lors des miellées : vérifier les hausses et en-dessous le nid de couvain.

Il opte donc rapidement pour des éléments superposables

« Langstroth » ce qui lui permet de s'absenter plusieurs jours.

Actuellement, il exploite une douzaine de ces ruches et encore quelques Alsaciennes.

Les protégées de Frédéric transhument sur les hauteurs d'Andlau et à Klingenthal dans les sapinières familiales. Certains apiculteurs de montagne ramènent leurs colonies dans la plaine du Rhin afin qu'elles profitent des verges d'or et des balsamines avant l'hiver.

La Ruchette du Rennfeld : En 4 questions ?

Sa clientèle : Des nombreux fidèles des alentours et d'autres souvent rencontrés lors des marchés de Noël, des marchés aux puces, des expositions d'arboriculteurs ou d'apiculteurs....

Une certitude : L'apiculture n'est pas une science exacte. C'est une passion qui nécessite de longues années de pratique avec souvent des aléas climatiques, la lutte contre le varroa et les freins liés à l'emploi massif de pesticides.

Un regret : Le déficit en miel est élevé en France : nos besoins ont doublé. Notre pays connaît donc une importation massive des pays de l'Est, de l'Espagne et surtout de Chine, ce qui est dommageable au niveau sanitaire.

Une belle satisfaction : Son petit-fils Sébastien reprendra la Ruchette du Rennfeld avec plein de projets dont un site internet.



HISTORIQUE

COMPOSITION DES COMITÉS DU SYNDICAT DES APICULTEURS
D'OBEHEIM & ENVIRONS

1 : Président
2 : Secrétaire
3 : Trésorier



Creation	1888	1	KEST Félix	instituteur
		2-3	WUEST Jean	Agent P & T
	1932	1	LACHMANN Ernest	éclusier
		2	MENES Léon	instituteur
		3	MACK Adolphe	receveur P & T
	1934	1*	LACHMANN Ernest	éclusier
		2	MENES Léon	instituteur
		3	GERBER Paul	tourneur
	1946	1	SPECHT Frédéric	instituteur
		2-3	GERBER Paul	tourneur
	1954	1	HAUSSER René	instituteur
		2	LAUFFER Edouard	agriculteur
		3	GERBER Paul	tourneur



Gruss aus Obenheim Bienenstand von F. Kest



Un essaim

Beau passage de témoin entre générations!

Il était une fois ...des miels.....

La Rucher du Kleinfeld : un nouveau départ !



Au 28 rue du Général Walther, **Jean-Philippe Kuntzmann** propose à la vente différentes variétés de miel.



D'où lui vient cette nouvelle passion ?

Depuis 13 ans, il est associé avec son ami Pascal dans diverses activités professionnelles. Mais, il y a cette forêt à Obenheim au bord d'une rivière et ce tournant dans sa vie : produire du concret en contact avec la nature ! Avec l'aide de son ami né dans une famille d'apiculteurs amateurs, le projet prend forme et des ruches sont installées dans la forêt. Une EARL est créée.



Après une première récolte mauvaise (comme dans tout le NE de la France) et une lutte contre la mite des ruchers (le varroa), la deuxième année fut généreuse. Les hausses (cadres placés au-dessus du nid à couvain) furent pleines et bien operculées.

Si les ruches restent à Obenheim pour l'hivernage, tout au long de l'année elles profitent de différentes transhumances. Ce sera le polder d'Erstein pour les fleurs de printemps et le tilleul puis un déplacement dans le Kron-

thal pour l'acacia. A partir de mi-mai, direction Albé et ses châtaigniers puis rendez-vous au Donon et dans la petite suisse alsacienne pour le sapin. De beaux voyages ! Pour qu'une transhumance soit réussie, le feeling de l'apiculteur et la météo sont de première importance.

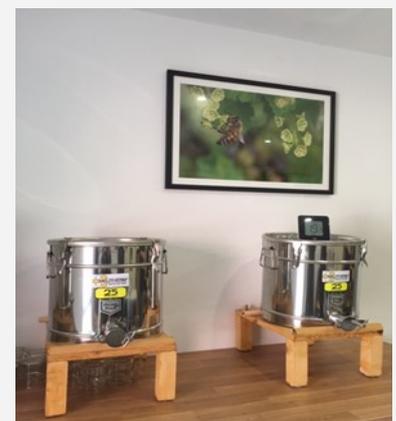
Il s'agit de fermer la ruche le soir et, le lendemain matin, ces demoiselles s'offrent un trajet en pick-up.

Après une petite excitation à l'arrivée, elles profitent du nouveau cadre de vie.



Lors de la récolte des 40 ruches, les hausses (jusqu'à 20kg de miel par hausse) sont apportées pour extraction à Gerstheim dans leur miellerie, une cave carrelée à température constante.

Les miels sont en vente sur place à Obenheim, au marché de Rhinau, dans les différentes boutiques Bière-Import et Thématix à Strasbourg sans oublier les ventes sur internet dans toute la France.



Différentes présentations : des pots de 150g-300g-450g et possibilité de miel en vrac avec le contenant apporté par les clients : petit clin d'œil écologique !

De nombreux projets se concrétisent peu à peu. Dès 2021, est prévue la vente de pollen, puis, peut-être des objets en cire, de l'hydromel, des bonbons, des projets avec une savonnerie....

Le Rucher du Kleinfeld a entrepris une démarche pour obtenir l'IGP « Miel d'Alsace »

De belles perspectives !

Le saviez vous ?

La cristallisation est un phénomène naturel. Plus la teneur en fructose est élevée, plus il restera liquide longtemps (miel d'acacia, de châtaignier, de miellat...). Plus la teneur en glucose est élevée, plus il cristallisera vite (miel de colza, de trèfle, de bruyère...). On peut donc trouver du miel liquide, solide ou crémeux.



Comment défiger le miel ?

En le chauffant dans son pot au bain-marie ou au four sans dépasser 40/45°.



Miel et santé...

Le miel est bactéricide, désinfectant, fortifiant, cicatrisant, calmant, sédatif, laxatif léger.

Le miel de fleurs est un aliment énergétique grâce à son pollen ; il convient donc aux convalescents et aux sportifs.

Le miel désinfecte les plaies, nourrit les tissus à nu, régénère le sang qui les draine et...le pansement ne colle jamais !

Trucs de grand-mère ...

A l'approche de l'hiver, boire un lait chaud avec du miel ou un thé au miel et au citron apaisera vos maux de gorge.

Miel et cuisine ...Une délicieuse recette proposée par Elsa Metzger.

LECKERLIS

Ingrédients :

500g de miel
250g de sucre
130g d'orangeade et de citronnade en petits morceaux
300g d'amandes hachées
3 c s de cannelle
½ c c de muscade
1 pincée de clou de girofle moulu
600g de farine
20g de carbonate d'ammonium



Glaçage : 1 blanc d'œuf, 150g de sucre glace, jus de citron

Faire fondre à feu doux le miel et le sucre. Ajouter les épices et le carbonate puis retirer du feu (la casserole doit être assez grande car le carbonate gonfle beaucoup). Ajouter les fruits confits et les amandes. Mélanger. Incorporer la farine. Bien travailler la pâte.

Abaisser la pâte encore chaude sur un papier cuisson sur une épaisseur de 1 cm. Faire cuire à 180° pendant 15 min. Délayer sucre glace, œuf et jus de citron. Glacer les gâteaux à la sortie du four. Au bout de 15 min découper en losanges.



La page des écoles.....

L'école a rendu hommage à Samuel Paty

Le 9 novembre, tous les élèves de France ont observé une minute de silence.

Suite à cet événement, nous avons parlé de la liberté d'expression, de la laïcité et des valeurs de notre République.



Colombes de la paix et poème de Paul ELUARD « Liberté »

Nous avons notamment évoqué les valeurs de la France.



La liberté c'est : être libre. Nous pouvons faire ce que nous voulons mais sans embêter les autres.

L'égalité c'est : être égaux. Tous les citoyens français ont les mêmes droits.

La fraternité c'est : la solidarité. C'est être fraternel, penser aux autres.

A la découverte de deux fermes à Obenheim :

Lundi 5 octobre, la classe de CP/CE1 s'est rendue à la ferme Donner. Les élèves ont identifié les fruits et légumes cultivés en automne et ont observé la fabrication du jus de pommes avec le presseur hydraulique, puis dégusté un délicieux jus de pommes.



Le presseur hydraulique de Martine



Nous avons la chance d'habiter dans un village où il y a des fermes que l'on peut visiter !



Fruits et légumes d'automne



Vendredi 9 octobre, ce sont les CE2/CM1 qui se sont rendus à la ferme Lehmann. Les élèves ont découvert l'exploitation laitière, caressé veaux et vaches puis dégusté un délicieux goûter composé de gâteaux maison et de bons chocolats au lait.



Visite à la ferme



Un grand merci à Mme Donner, M. Lehmann et sa famille qui nous ont accueillis chaleureusement.

La page des écoles.....

Cuisine chez les GS-CP



Avant les vacances de la Toussaint, nous avons préparé une compote avec toutes les pommes que les enfants avaient ramenées pour notre discussion sur l'automne. Il fallait d'abord se laver les mains, puis éplucher les pommes grâce à l'éplucheur, et ensuite les couper en petits morceaux. C'était drôlement bon ! Bravo les petits cuisiniers !



La semaine du goût chez les Petits-Moyens



Chaque enfant a épluché et coupé des pommes pour faire la compote que nous avons dégustée le lendemain



.....Du côté des associations

Pour la Gymnastique : une rentrée 2020-2021 pleine de rebondissements



La rentrée 2019 – 2020 avait bien commencé, nos séances allaient de bon train que ce soit la séance senior le lundi après-midi avec Annette ou les séances du lundi et jeudi soir avec Nadine.

Les licenciés étaient tous très motivés et soudain tout s'est arrêté ! Les salles de sport ont fermé leur porte et notre club aussi a dû se mettre au repos.

Afin de garder le lien avec les licenciés et trouver des activités à faire chez soi, Annette nous a concocté des séances qu'elle préparait chez elle en se filmant et nous envoyait chaque semaine par mail le lien nous permettant de pratiquer son sport chez soi.



Nadine ne reprend pas ses fonctions d'animatrice. Elle a exercé pendant plus de 20 années à Daubensand mais aussi Obenheim. Ses cours étaient vraiment très variés : Step, chorégraphies, abdominaux, préparation « ski », renforcement musculaire, marche active, kik boxing et bien d'autres. Elle savait nous motiver afin que nous poussions toujours plus nos limites, son dynamisme nous portait à chaque séance pour nous dépasser. Nous la remercions chaleureusement pour son dévouement et lui souhaitons un plein épanouissement dans les nouveaux horizons qu'elle s'est fixés.



La rentrée 2020/2021 a pu se faire, mais dans un contexte sanitaire malheureusement instable, car nous étions contraints à la plus grande vigilance et au respect d'un protocole de santé très rigoureux.

Les séances étaient appréciées de tous, contents de se retrouver. Malheureusement la nouvelle vague a eu raison des séances en présentiel. Nous voilà repartis pour des séances en ligne, Annette s'invite toutes les semaines à la maison pour que nous ne perdions pas nos bonnes habitudes.

Margaux Lehmann de Rhinau est notre nouvelle et jeune animatrice.

Certains la connaissent peut-être déjà, elle vient de terminer ses études de sport, elle exerçait en alternance à la piscine d'Erstein et elle est engagée chez les pompiers de Boofzheim. Pour sa première année nous avons privilégié les séances à Obenheim mais espérons pouvoir rajouter

d'autres cours par la suite.

Les séances dynamiques de Margaux nous ont donné envie de les rendre un peu plus festives ! En octobre comme les participations à Octobre Rose étaient très limitées, Anne a demandé aux licenciés de venir avec une touche de Rose. La séance fut une réussite, ce qui a convaincu Margaux de faire une séance spéciale « Halloween » musiques, exercices et tenues compris. Voilà comment dynamiser et mettre de l'ambiance quand nous sommes obligés de venir « masqués » !

Pendant ce 2^e confinement, plusieurs types de séances à domicile sont à la disposition des licenciés, nous espérons que chacun trouve son bonheur dans les propositions que nous envoyons chaque semaine la fédération. Cependant rien ne vaut les séances présentielles, nous nous préparons au mieux pour qu'elles puissent avoir lieu au plus vite.



Animation jeunesse : vacances, imagination et création



De nombreux jeunes ont répondu présent lors de ces vacances d'octobre pour imaginer, créer, coudre, s'amuser, se défouler mais aussi prendre son temps de réfléchir !

Retour en images

Un petit voyage en Egypte, au Canada et au Mexique pour bien commencer les vacances grâce à une sortie surprise (escape Game) avec 18 jeunes, dépaysement assuré pour tous !

Puis il a fallu mettre une bonne dose de déco dans le local pour se mettre dans l'ambiance Halloween et tout ce petit monde s'y est mis pour un super résultat !

Les jeunes ont pu participer à une séance photo light painting sur le thème d'halloween avec Laurent un super intervenant qui reviendra nous faire découvrir d'autres techniques photos ;-))



Le mystère des pyramides



Le bar clandestin au Canada



El Día de los muertos au Mexique



Les jeunes ont pu se défouler grâce à un tournoi au complexe sportif de Gerstheim (tir à l'arc, jeu d'adresses...)

Mais bien entendu la concentration était également au rendez-vous !

C'est les vacances !



Atelier pour privilégier le « fait maison » avec un peu de couture grâce à un vieux T-Shirt pour fabriquer un sac ainsi que des créations halloween (cerveau avec un chou-fleur et faux sang avec du jus de betterave + branchage et fil pour fabrication de toiles d'araignées).

Et pendant ces moments une bonne dose de réflexion et des propositions sur une médiathèque jeunesse au sein du local jeunes avec des propositions de prêts de jeux de sociétés, de livres (bd, mangas, romans....) et sur la mise en place d'une bibliothèque de rue sur les communes de Gerstheim et d'Obenheim afin de pouvoir favoriser l'accès à la culture de manière gratuite et 24h/24.

Suite de l'aventure dans les semaines à venir !

Pour tous renseignements n'hésitez pas à joindre vos animateurs de la FDMJC Alsace :

Carine Paproki au 06 79 12 56 25 (secteur Gerstheim)

Gilles Debard au 06 79 11 74 54 (secteur Rhinau)



Naissances

Le 11 juillet 2020 : Milan

fils de Sébastien GRUCKER et Cécile GATESOUBE

Le 31 juillet 2020 : Niya, Mila

fille de Damien MATHIS et Mélanie CLOTAIL

Le 14 août 2020 : Kenzo

fils de Jean Bernard GASSER et Frédérique MANGIN

Le 22 août 2020 : Antonio, Didier, Lucas

fils de Franck MINNITI et Chloé LEOPOLD

Le 1er octobre 2020 : Castiel, Virgile, Pierre

fils de Timothée FERBER et Christine MERCKLE

Le 10 novembre 2020 : Hamdi

fils de Sami MEKHININI et de Rihab
 BEN HAMMOUDA



Anniversaires

80 ans

Le 09 avril 2020

Mme. Germaine BAUR née SALATHE

Le 31 mai 2020

M. Jean-Paul WALTER

Le 27 septembre

Mme Christiane CAILLAVA née JUNG

Le 16 novembre

M. Georges KUNTZMANN

Le 20 décembre

Mme Frieda ALBRECHT née KOEGLER

Le 30 décembre

M. Jean-Claude WEISSELDINGER

85 ans

Le 23 octobre

Mme Alice GENG née HEILBRONN

90 ans

Le 26 août 2020

M. Paul BARTH

95 ans

Le 21 décembre 2020

Mme. Henriette BAPST née ANSTETT

98 ans

Le 7 juillet 2020

M. Charles FENRICH

Le 28 septembre 2020

Mme Lucie FENRICH née SCHLADENHAUFEN



Mariages

26 septembre 2020

Louis DELACROIX
et
Maria GONZALES



Regrets

Bernard LOUIS

Disparu le 24 août 2020

Jean THALGOTT

Disparu le 27 août 2020

Marc HEYBERGER

Disparu le 13 octobre 2020

Marie KOHL

Disparue le 29 novembre 2020

Michel ZIMNY

Disparu le 30 novembre 2020

Paul BARTH

Disparu le 3 décembre 2020



Les Noces

Noces d'Or (50 ans)

Le 20 août 2020

Mme Astrid KAPPER et M. Robert PFISTER

Le 21 novembre 2020

Mme Christiane FUCHS et M. Jean HERRMANN

Noces d'Orchidée (55 ans)

Le 14 août 2020

Mme Nicole GASSER et M. Éric HEILBRONN

Le 1er octobre 2020

Mme Liliane NEEF et M. René MULLER

Noces de Zinc (76 ans)

Le 4 novembre 2020

Mme Lucie SCHLADENHAUFEN et M. Charles FENRICH